



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/063/2024

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN MUR D'IMAGES A LA SALLE DE CONFÉRENCE
DU SIÈGE DE LA BCEAO**

Avril 2024

PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Conditions de participation au marché

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du dossier d'appels d'offres.

Toutefois, les entreprises suspendues ou impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel d'offres.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

I.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.5. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices et fiches techniques pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées de leur traduction certifiée en français.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document, dont l'absence dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

I.8. Conformité des offres

Toute soumission qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité administrative et technique, ainsi qu'à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

I.10. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète les biens qu'à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état du bien livré et de prouver son origine.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de toute offre, à la discrétion de la BCEAO.

I.12. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le fournisseur sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
 - n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le fournisseur ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
 - prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
 - restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.
-

I.14. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.15. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

I.16. Objet du marché

Le présent cahier des charges a pour objet la fourniture et l'installation d'un mur d'images pour la salle de conférence du Siège afin de diffuser du contenu vidéo.

I.17. Allotissement

Le marché n'est pas alloti.

I.18. Visite des lieux

Une visite des lieux sera organisée **le mardi 7 mai 2024 à partir de 10 heures TU** pour permettre aux candidats de mieux apprécier la consistance des travaux ainsi que les difficultés éventuelles de leur mise en œuvre.

Les inscriptions à la visite devront être effectuées au plus tard **le lundi 6 mai 2024 à 12 heures TU** à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int avec copie à courrier.zdsi@bceao.int.

I.19. Options

Il convient de noter que les spécifications techniques sus-énumérées ne sont pas limitatives. A cet égard, les soumissionnaires peuvent intégrer dans leurs offres des propositions d'amélioration qui pourraient éventuellement se traduire par des options par rapport aux spécifications de base.

I.20. Variantes

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

I.21. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les **quatre (4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
 - une présentation du soumissionnaire ;
 - une offre technique ;
 - une offre financière.
-

I.22. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe 1**, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

L'absence de lettre de soumission dûment signée constitue un motif de rejet de l'offre du soumissionnaire concerné.

I.23. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe 2**.
- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce ;
- le nom du transitaire local pour les formalités douanières ;
- la copie des états financiers pour les trois (3) derniers exercices (2020, 2021 et 2022)
- l'attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale et fiscale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

I.24. Offre technique

L'offre technique devra comprendre :

- une description fonctionnelle de la solution, une description détaillée des équipements, licences et formations proposés ;
- une présentation générale des caractéristiques des équipements proposés et du principe de fonctionnement de la solution ;
- schéma synoptique, fonctionnel et d'aménagement de la solution technique ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- une copie de l'agrément du fabricant des équipements proposés ;
- le planning prévisionnel détaillé des travaux de déploiement des systèmes ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) et qui participeront effectivement au déploiement ainsi qu'à la formation des agents de la BCEAO, étant noté que le soumissionnaire retenu ne pourra procéder à aucune substitution ou retrait des intervenants proposés dans son offre dans le cadre de l'exécution de la mission, sauf cas de force majeure ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

L'absence du planning prévisionnel détaillé des travaux de déploiement, de schéma synoptique de câblage et fonctionnel constitue un motif de rejet de l'offre du soumissionnaire concerné.

I.25. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire doivent être établis en hors taxes et hors douane. Ils sont fermes, non révisables, et comprennent conformément à **l'annexe 4** :

-
- un devis détaillé de l'offre pour les fournitures, y compris les formations ;
 - le coût annuel des services d'assistance et support (mise à jour, réparation) ;
 - un devis détaillé de l'offre des équipements et services connexes ;
 - les quantités ;
 - les prix unitaires ;
 - le coût total ;
 - le taux de remise ;
 - le total net.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses et fournitures ainsi que la livraison, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.26. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

I.27. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **jeudi 23 mai 2024 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre "**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN MUR D'IMAGES A LA SALLE DE CONFÉRENCE DU SIÈGE DE LA BCEAO**".

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

I.28. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

I.29. Délai de livraison

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.30. Lieu de livraison

La livraison et le déploiement (installation) des équipements se feront dans les locaux du Siège de la BCEAO, sise à l'Avenue Abdoulaye FADIGA, BP 3108 Dakar, Sénégal.

I.31. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire, à la demande du fournisseur, après la fourniture et l'installation des équipements et le constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive à la fin de la période de garantie d'un (1) ans, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements et solution livrés, installés et configurés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux (2) parties.

I.32. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées seront les suivantes :

- une avance de démarrage de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- trente-cinq pour cent (35%), à la livraison conforme des équipements, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
- trente pour cent (30%) à la fin de l'activation des licences et supports associés aux équipements et constatation de bon fonctionnement ainsi la formation des agents de la Banque Centrale, attesté par un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie fixée à un (1) an, ou dès la réception définitive sur présentation d'une caution de garantie d'égale montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

I.33. Agrément

Les soumissionnaires devront communiquer, dans leur soumission, la preuve de leur agrément par les équipementiers et/ou éditeurs fabricants.

La non fourniture de l'agrément de l'équipementier est un motif de rejet.

I.34. Garantie

Tous les équipements devront être livrés neufs avec les dernières versions de logiciels. Ils sont garantis pendant un (1) an, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

En cas de non-conformité, le retour des équipements est fait entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés devra être postérieure à la date de livraison dans les locaux de la BCEAO établie par le bordereau de livraison. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non-conformité.

La garantie couvre les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

I.35. Formation et transfert de compétences

Le soumissionnaire retenu devra effectuer un transfert de compétences sur le fonctionnement des équipements pour cinq (5) agents de la BCEAO. A cet égard, un programme de formation, couvrant l'ensemble des fonctionnalités, devra être proposé par les soumissionnaires dans leurs offres.

En outre, les supports physiques et numériques doivent être remis à chacun des participants de la BCEAO avant le début de la formation afin de permettre un suivi optimal des cours.

I.36. Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché de matériels de réseau informatique, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

II.1. Mur d'images

La Banque envisage d'acquérir et d'installer un mur d'images dans sa salle de conférence, afin d'améliorer la diffusion de contenu vidéo lors des événements officiels. À cet égard, les soumissionnaires sont invités à répondre aux exigences, ci-après :

- livrer et installer le mur d'images, en s'assurant de son bon fonctionnement et intégration avec les infrastructures techniques existantes ;
- intégrer le mur d'images avec les équipements préexistants dans la salle de régie, pour garantir une diffusion optimale des contenus ;
- livrer quatre modules d'écran de rechange, afin d'assurer une maintenance et une réactivité efficaces en cas de nécessité ;
- former cinq (5) agents de la Banque, afin de leur transférer les compétences nécessaires pour la gestion quotidienne et l'exploitation technique du mur d'images ;
- fournir les manuels d'installation, d'utilisation et de maintenance, couvrant tant les équipements que les logiciels, pour assurer une compréhension et une gestion adéquates du système ;
- fournir un dossier complet de contrôle qualité, incluant tous les rapports d'essais des équipements ainsi qu'une liste exhaustive de ces derniers, justifiant ainsi leur conformité et leur performance ;
- fournir un dossier d'installation comprenant les plans détaillés, les schémas de câblage et le cahier de recette, facilitant ainsi les interventions techniques ultérieures.

Le mur d'images sera constitué d'écrans LED et équipé d'un serveur de contrôle ou gestionnaire d'affichage, répondant aux spécifications techniques ci-après.

II.2. Caractéristiques techniques du mur d'images

- le mur d'images doit mesurer au minimum 5,5 mètres de largeur par 3,5 mètres de hauteur, offrant une surface d'affichage imposante et immersive ;
 - constitué de modules d'écrans plats intégrant une technologie ouverte, le mur garantira une flexibilité et une évolutivité des configurations d'affichage ;
 - il doit être capable de diffuser simultanément des images vidéo locales et distantes, tout en accueillant deux sources informatiques, telles que des ordinateurs, pour une présentation dynamique et interactive ;
 - les écrans auront la faculté de projeter une image sur l'ensemble du mur ou de la segmenter en différentes sections, avec un processeur de découpe d'images permettant diverses combinaisons (2x2, 3x3, 3x4, etc.) ;
 - le mur d'images sera monté sur un châssis autoportant, assurant ainsi sa stabilité et son intégrité structurelle ;
 - les écrans présenteront une résolution minimale de 1920x1080 pixels, un ratio de 16:9, une luminosité d'au moins 800 cd/m², et un temps de réponse n'excédant pas 5 ms, avec un angle de vision de 178° horizontalement et verticalement ;
 - les écrans seront capables de traiter des signaux de résolution allant de VGA (640x480) à WUXGA (1920x1200), avec une compatibilité HDCP pour une transmission sécurisée des contenus ;
 - la structure permettra une maintenance frontale pour un accès aisé aux composants, sans nécessiter le démontage des écrans adjacents. Chaque écran intégrera un émetteur/récepteur pour la communication intra-mur et sera contrôlable individuellement ou en groupe via télécommande ou par une connexion RS-232, simplifiant ainsi la gestion technique du mur d'images.
-

II.3. Caractéristiques techniques du serveurs de contrôle

Le serveur de contrôle ou gestionnaire d'affichage, central au fonctionnement du mur d'images, devra présenter les fonctionnalités, ci-après :

- il doit être capable de gérer simultanément deux sources d'images en haute définition (HD) et deux sources informatiques, assurant ainsi une diffusion flexible et variée des contenus ;
- les sources informatiques devront se connecter via des ports réseau RJ45, HDMI ou VGA, tandis que les sources d'images utiliseront des ports HDMI, garantissant une compatibilité avec une large gamme d'équipements ;
- les logiciels clients nécessaires au fonctionnement et à la gestion du mur d'images seront installés sur un disque dur intégré à deux unités de gestion d'affichage, facilitant l'administration et la synchronisation des contenus ;
- le serveur de contrôle devra être installé sur une appliance physique, fournie par le prestataire, incluant toutes les licences nécessaires à son fonctionnement optimal.

Le support de montage doit être spécialement conçu pour s'adapter à la forme courbe du mur de la salle de conférence, garantissant ainsi une installation stable et sécurisée du mur d'images. Une attention particulière doit être accordée à la robustesse du support pour éviter toute déformation ou instabilité. Un schéma de pose des supports, comprenant les dimensions exactes et les spécifications techniques, doit être fourni.

Un plan de câblage détaillé, adapté à la configuration courbe du mur, est également nécessaire.

Par ailleurs, le soumissionnaire doit soumettre un planning prévisionnel détaillé des travaux de déploiement, mettant en avant toutes les étapes critiques du projet, de l'installation initiale à la mise en service finale. Ce planning doit inclure les délais d'exécution, les phases de test et de validation, ainsi que toute autre étape pertinente.

L'absence de ces éléments, à savoir un schéma de pose adapté, un plan de câblage conforme à la configuration courbe, et un planning prévisionnel des travaux, sera considérée comme un critère de disqualification de l'offre du soumissionnaire.

II.4. QUANTITÉS ET LIVRABLES

Tous les équipements doivent être livrés avec une alimentation électrique de 220-230V-50 Hz et des cordons de prise mâle et de type E/F (norme CEE 7/7), Certifié ISO 9001-2008.

Site	Nombre de modules d'écrans	Serveur de contrôle	Support indépendant : châssis autoportant	Nombre de modules d'écrans en spare
Siège-Dakar	Quantité dépendant de la solution de mur proposée	1	Quantité dépendant de la solution de mur proposée	4

TROISIÈME PARTIE : ANNEXES**Annexe 1 : Lettre de soumission** (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture et installation d'un mur d'images pour la salle de conférence du Siège de la BCEAO

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour *[Indiquer l'objet de l'appel d'offres]*, pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du *[indiquer la date de dépôt des offres]*.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité : ____

Nom et titre du signataire : ____

Nom de l'entreprise ou du groupement : _____

ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description		Détail		
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>			
Forme juridique				
Année de création / début exercice				
Nature d'activités				
Adresse juridique, Ville, Pays				
Informations Bancaires (RIB)				
Données Administratives				
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire	
Régistre de commerce				
Quitus Fiscal				
Attestation de régularité sociale				
Données Financières des trois dernières années				
	Année N-1	Année N-2	Année N-3	
Bilan				
Capitaux propres				
Chiffre d'affaires				
Résultats nets				
Capacité d'autofinancement				
Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité : ___

Nom et titre du signataire : ____

Nom de l'entreprise ou du groupement : _____

Annexe 3 : Formulaire de conformité technique

Critères	Caractéristiques requises	Caractéristiques proposées (À renseigner)
Caractéristiques techniques	Mur d'images	
	Mur d'images de dimension 5,5 m x 3,5m	
	Nombre de modules d'écran plat	
	Serveur de contrôle	
	Support indépendant châssis autoportant	
	Quatre module d'écrans supplémentaire	
	Dimension du mur	
	Le ratio des écrans et du mur d'images est de 16:9.	
	Sources informatiques pouvant être des ports réseau RJ45, des ports HDMI ou VGA ; Source d'image pouvant être des ports HDMI; logiciels clients installés sur un disque dur de deux gestionnaires d'affichage Technologie des modules d'écran Les sources d'entrées: deux (2) sources d'image différentes en HD et deux (2) sources informatiques différente	
	Les écrans sont capables d'agrandir une image sur l'ensemble du mur d'images ou sur une section de ce dernier. Le processeur de découpe d'images offre toutes les combinaisons possibles (2x2, 3x3, 3x4, etc. jusqu'à 32x32)	
	Le support des écrans permet la maintenance en frontal par la mise en position de maintenance par basculement des écrans	
	Les écrans sont compatibles avec le protocole HDCP et capables de transmettre la clé de licence aux autres écrans constituant le mur	

	d'images en cas de connexion en loop through	
	Chaque écran intègre un émetteur/récepteur. Les écrans communiquent entre eux à l'aide de cette interface pour reconnaître leurs positions dans le mur d'images.	

Critères	Caractéristiques requises	Caractéristiques proposées (À renseigner)
	Afin de simplifier la maintenance du système, les écrans possèdent une télécommande capable de contrôler les écrans individuellement, ou simultanément l'ensemble du mur d'image afin de ne pas avoir à répéter certaines opérations sur chaque écran	
	Un protocole de communication permet de contrôler l'ensemble du mur d'images avec une seule connexion RS-232 : les écrans ont la capacité d'accepter des commandes RS-232 pour le contrôle d'un groupe d'écrans. Chaque écran est identifié par un numéro, et reconnaît la commande RS-232 qui lui est adressée.	
	Schéma de pose des supports	
	Schéma de câblage du système en fonction du mur de pose	
	Planning prévisionnel détaillé des travaux	
	Prestations	
	Documentation	

ANNEXE 4 : Formulaire de Décomposition offre financière (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans l'offre financière)

Le montant doit inclure tous les coûts liés à l'acquisition.

Monnaie de l'offre :

Désignation	Quantité	PU	Montant total (HT/HD)

Signature du représentant habilité : ___

Nom et titre du signataire : ____

Nom de l'entreprise ou du groupement) : _____
